Adorez Allah, Seul, ne Lui associez rien et délaissez ce que disent vos pères ! Il nous ordonne la prière, la véridicité, la chasteté ainsi que le maintien des liens de parenté.

Abû Sufyân Sakhr ibn Ḥarb (qu'Allah l'agrée) relate qu'Héraclius a dit : « Que vous ordonne-t-il ? » - C'est-à-dire : le Prophète (sur lui la paix et le salut). Abû Sufyân dit : « J'ai répondu : « Il dit : « Adorez Allah, Seul, ne Lui associez rien et délaissez ce que disent vos pères ! » Il nous ordonne la prière, la véridicité, la chasteté ainsi que le maintien des liens de parenté. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

C'est le hadith d'Abû Sufyân Sakhr ibn Ḥarb (qu'Allah l'agrée), hadith très connu, [concernant sa rencontre] avec Héraclius. A ce moment, Abû Sufyân était encore polythéiste. En effet, il s'est converti assez tard, entre le pacte d'Al-Ḥudaybiyyah et la conquête de La Mecque. Abû Sufyân se présenta donc chez Héraclius, au Levant, à la tête d'un groupe de Qurayshites. Héraclius était à l'époque le roi des chrétiens, il avait étudié la Torah, l'Evangile et les Anciens Livres, et il faisait preuve d'intelligence. Lorsqu'il apprit qu'Abû Sufyân arrivait depuis le Ḥijâz, il le convia à venir le voir, et se mit à le questionner à propos du Prophète (sur lui la paix et le salut), ses ancêtres, ses Compagnons et leur vénération envers lui ainsi que sur sa mort (sur lui la paix et le salut). A chaque fois qu'il répondait, il comprenait qu'il était le Prophète dont les anciens Livres parlaient, mais il s'accrocha à son pouvoir - qu'Allah nous en préserve - et refusa de se soumettre à la sagesse qu'Allah avait décrétée. Parmi les questions qu'il posa à Abû Sufyân, il demanda ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur ordonnait de faire ? Ils répondirent qu'il leur ordonnait d'adorer Allah et de ne rien Lui associer, de sorte qu'ils n'adorent personne d'autre qu'Allah, ni un roi, ni un Prophète, ni un arbre, ni une pierre, ni le soleil, ni la lune, ni rien d'autre. En effet, l'adoration doit être exclusivement pour Allah, et c'est le message des Envoyés. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) est venu avec ce avec quoi sont venus les autres Prophètes : le culte exclusif pour Allah, sans rien Lui associer. Il a aussi dit : « ...et délaissez ce que disent vos pères ! » : Ceci fait partie de la proclamation de la vérité. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur a ordonné de délaisser tout ce que faisaient les ancêtres comme culte envers les statues, sans pour autant leur ordonner de délaisser tous les comportements vertueux dont ils faisaient preuve. Ensuite, il a dit : « Il nous ordonne la prière... » : La prière est le lien entre le serviteur et son Seigneur. Elle est le pilier le plus important après les deux professions de foi. C'est aussi par la prière que l'on distingue le croyant du mécréant, elle est l'engagement qui nous différencie des polythéistes et des mécréants, et celui qui la délaisse est un mécréant. Il dit : « ... la véridicité... » : Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a aussi ordonné à sa communauté d'être véridique, et cela n'est pas sans rappeler la parole du Très-Haut : {(Ô

vous qui avez cru ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques.)} [Coran : 9/119]. La véridicité est un noble comportement, celui-ci se divise en deux catégories : être véridique envers Allah et être véridique envers les serviteurs d'Allah ; les deux, étant des comportements méritants. Il a encore dit : « ...la chasteté... » : Il y a deux sortes de chasteté : être chaste vis-à-vis du désir sexuel et être chaste dans ce qui a trait au désir du ventre : - La première catégorie concerne le fait de s'écarter de la fornication qu'Allah a interdit, mais aussi de tous les chemins et facteurs qui mènent vers elle. - La deuxième catégorie concerne le fait de s'abstenir de s'accaparer ce qui est entre les mains d'autrui mais aussi de s'abstenir de quémander auprès des gens, de sorte qu'on ne se retrouve pas à mendier, auprès de qui que ce soit. En effet, quémander est humiliant et la main qui quémande est toujours la main la plus basse tandis que celui qui donne a la main la plus haute. Pour cette raison, il est interdit de tendre la main, sauf en cas de nécessité absolue. Enfin il a dit : « ... ainsi que le maintien des liens de parenté. » : C'est le fait de maintenir et de préserver le lien avec tous ceux qu'Allah nous a ordonné de préserver, qu'ils aient un lien proche ou lointain ; le plus important étant celui qui concerne les parents. Et l'importance du lien de chaque proche est en rapport avec le rang qu'occupe ce proche. Ainsi, le lien du frère est plus fort que celui de l'oncle paternel, tout comme le lien de l'oncle paternel est plus fort que celui de l'oncle de mon père. La préservation de ce lien se concrétise par tout ce qui a coutume de se faire chez les gens dans ce cas.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3154